



Dans sa séance du 22 MAI 2018, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2018-12

relative à la désaffectation des terrains de tennis du centre sportif de Cointrin

Le Conseil décide :

1. d'autoriser la désaffectation des deux terrains de tennis du centre sportif de Cointrin,
2. d'y installer provisoirement des installations de sport urbain (foot, basket),
3. de sortir l'installation sous chiffre 1 de l'inventaire du patrimoine administratif, valeur comptable actuelle de CHF 1.-.

Délibération n° 2018-07a

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Le Conseil décide :

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 103'086'425.12 (dont à déduire les imputations internes de CHF 0.-, soit net CHF 103'086'425.12) aux charges et de CHF 106'002'624.10 (dont à déduire les imputations internes de CHF 0.-, soit net CHF 106'002'624.10) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'916'198.98,

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 juillet 2018.

Meyrin, le 31 mai 2018

Le président du Conseil municipal:

Michel FABRE





Dans sa séance du 22 MAI 2018, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2018-07a (suite)

3. d'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de CHF 38'706'041.36 aux dépenses et de CHF 21'050'171.16 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 17'655'870.20,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 17'655'870.20 par l'autofinancement à raison de CHF 14'911'616.09 au moyen de la somme de CHF 11'995'417.11 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 2'916'198.98.
Le solde non couvert, au montant de CHF 2'744'254.11, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 2'916'198.98 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de CHF 300'181'373.19 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 88'273'945.25
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 211'907'427.94
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF 0.00
- Découvert (nature 19)	CHF 0.00

Total de l'actif CHF 300'181'373.19

et au passif un montant de CHF 300'181'373.19 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (nat. 20 et 25) CHF 26'047'164.36

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 juillet 2018.

Meyrin, le 31 mai 2018

Le président du Conseil municipal:

Michel FABRE





Dans sa séance du 22 MAI 2018, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2018-07a (suite)

- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	25'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	703'083.13
- Provisions (nature 24)	CHF	21'365'888.59
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	3'159'029.68
- Fortune nette (nature 29)	CHF	<u>223'906'207.43</u>
Total du passif	CHF	300'181'373.19

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à CHF 18'000'000.-.

Délibération n° 2018-08a

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir

Le Conseil décide :

1. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de CHF 2'982'538.29 (*voir annexe*),
2. ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 juillet 2018.

Meyrin, le 31 mai 2018

Le président du Conseil municipal:

Michel FABRE





Dans sa séance du 22 MAI 2018, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2018-09a

relative à l'approbation du rapport de gestion 2017 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

Le Conseil décide :

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2017 de l'OPC Meyrin-Mandement.

Délibération n° 2018-03a

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 390'000.- en vue de la rénovation de l'école de la Golette

Le Conseil décide :

1. de procéder à une étude pour la rénovation de l'école de la Golette,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 390'000.- destiné à cette étude,
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
5. en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité sous la rubrique 21.330, dès l'année de son abandon,

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 juillet 2018.

Meyrin, le 31 mai 2018

Le président du Conseil municipal:

Michel FABRE





Dans sa séance du 22 MAI 2018, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2018-03a (suite)

6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 390'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

Par ailleurs, le Conseil a encore*:

- défini la nouvelle composition du Bureau pour l'année 2018-2019 :

Président	Tremblet	Laurent
1 ^{er} vice-président	Cornuz	Eric
2 ^e vice-président	Grognez	Fabien
1 ^{er} secrétaire	Frauchiger	Roger
2 ^e secrétaire	Halimi	Hysri
Membre	Schweizer	Adriana

- a assermenté Mme Corinne Wullschleger (MCG) en remplacement de Mme Françoise Sapin, démissionnaire.

* Ces points ne sont pas soumis au référendum

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 juillet 2018.

Meyrin, le 31 mai 2018

Le président du Conseil municipal:

Michel FABRE



Annexe à la délibération n° 2018-08a relative aux crédits budgétaires supplémentaires 2017 :

N° de compte	Désignation	Dépassements
02	CONSEIL ADMINISTRATIF	
365	SUBV. ACCORDEES - INSTIT. PRIVEES	4 100.00
05	ADMINISTRATION GENERALE	
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	65 316.60
319	FRAIS DIVERS	9 799.19
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	8 334.23
08	IMMEUBLES DU P.A.	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	159 548.95
303	ASSURANCES SOCIALES	11 031.45
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	4 258.55
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	902.60
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	3 222.05
316	LOYER FERMAGE REDEV. D'UTILISATION	60 783.65
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	
310	FOURN. DE BUREAU IMPRIMES PUB.	1 492.95
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	759.20
319	FRAIS DIVERS	11 527.40
365	SUBV. ACCORDEES - INSTIT. PRIVEES	1 500.00
10	ETAT CIVIL	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	0.60
303	ASSURANCES SOCIALES	4.50
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	0.20
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	154.65
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	11 586.60
11	POLICE MUNICIPALE	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	33 728.90
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	30 995.00
306	PRESTATIONS EN NATURE	13 058.10
310	FOURN. DE BUREAU IMPRIMES PUB.	604.60
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE	188.20

	MATERIEL	
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	416.45
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	301.06
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	17 683.40
319	FRAIS DIVERS	2 686.40
330	PATRIMOINE FINANCIER	82 213.39
14	INCENDIE ET SECOURS	
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	4 639.91
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	8 158.00
16	PROTECTION CIVILE	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	29.25
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	286.95
306	PRESTATIONS EN NATURE	99.80
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	1 947.81
21	ECOLES PUBLIQUES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	438.00
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	3 629.45
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	3 383.98
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	44 340.93
361	SUBV. ACCORDEES - CANTONS	10 088.00
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	
306	PRESTATIONS EN NATURE	1 348.82
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	30 053.20
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	11 419.81
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	32 691.74
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	1 046.05
365	SUBV. ACCORDEES - INSTIT. PRIVEES	11 306.40
375	INSTITUTIONS PRIVEES	30 000.00
33	PARCS ET PROMENADES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	242 349.50
303	ASSURANCES SOCIALES	9 526.55
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	19 116.25
306	PRESTATIONS EN NATURE	787.72
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	9 294.47

314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	218.97
319	FRAIS DIVERS	233.35
34	SPORTS	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	5 592.75
375	INSTITUTIONS PRIVEES	80.00
35	AUTRES LOISIRS	
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	30 591.94
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	8 920.18
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	865.55
316	LOYER FERMAGE REDEV. D'UTILISATION	3 519.20
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	14 432.96
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	23 041.23
366	SUBV. ACCORDEES - PERS. PHYSIQUES	513.70
58	AIDE SOCIALE	
306	PRESTATIONS EN NATURE	144.00
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	1 448.38
316	LOYER FERMAGE REDEV. D'UTILISATION	15 022.50
330	PATRIMOINE FINANCIER	647.82
366	SUBV. ACCORDEES - PERS. PHYSIQUES	91 542.74
367	SUBV. ACCORDEES - ETRANGER	29 570.44
62	ROUTES COMMUNALES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	70 893.95
303	ASSURANCES SOCIALES	4 899.00
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	592.70
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	66.70
306	PRESTATIONS EN NATURE	709.30
310	FOURN. DE BUREAU IMPRIMES PUB.	264.30
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	2 828.25
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	1 119.20
71	PROTECTION DES EAUX	
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	27 891.15

72	TRAITEMENT DES DECHETS	
306	PRESTATIONS EN NATURE	131.90
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	7 804.53
316	LOYER FERMAGE REDEV. D'UTILISATION	9 817.70
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	19 104.62
74	CIMETIERES ET CREMATOIRES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	21 389.60
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	1 756.00
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	183.90
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	10 183.77
78	AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT	
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	148.50
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	16 848.00
90	IMPOTS	
330	PATRIMOINE FINANCIER	1 324 218.29
346	COMPENSATION COMMUNES FRANCAISES	219 238.86
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	369.49
319	FRAIS DIVERS	168.20
320	ENGAGEMENTS COURANTS	299.55
99	ECOQUARTIER VERGERS	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	1 511.40
303	ASSURANCES SOCIALES	806.80
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	725.46
	TOTAL DEPASSEMENTS	2 982 538.29